

Corbie, le 21 Février 2024

Mr. Le Préfet de la Somme
51 rue de la République
80020 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : s.tavernier@valdesomme.com

**Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles –
Notification aux Personnes Publiques Associées.**

Monsieur,

La communauté de communes du Val de Somme a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelles (80) par arrêté du 8 janvier 2024, avec pour objectif d'intégrer les évolutions réglementaires relatives aux destinations et sous-destinations ainsi que pour créer un sous-secteur Ac (agricole contrôlé).

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le lien de téléchargement du dossier qui présente les raisons de cette modification, ainsi que les corrections apportées aux pièces du PLU.

L'intégralité du dossier est téléchargeable par le biais du lien de téléchargement sécurisé ci-dessous :

<https://auddice.fromsmash.com/AL5sOSe6pA-ct>

Restant à votre disposition et vous priant d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Alain BABAUT



Corbie, le 21 Février 2024

Monsieur le Président du Pôle Métropolitain du
Grand Amiénois
60 rue de la Vallée
80000 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER
☎ : 03.22.96.35.94
@ : s.tavernier@valdesomme.com

**Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles –
Notification aux Personnes Publiques Associées.**

Monsieur,

La communauté de communes du Val de Somme a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelles (80) par arrêté du 8 janvier 2024, avec pour objectif d'intégrer les évolutions réglementaires relatives aux destinations et sous-destinations ainsi que pour créer un sous-secteur Ac (agricole contrôlé).

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le lien de téléchargement du dossier qui présente les raisons de cette modification, ainsi que les corrections apportées aux pièces du PLU.

L'intégralité du dossier est téléchargeable par le biais du lien de téléchargement sécurisé ci-dessous :

<https://aুদ্ধice.fromsmash.com/AL5sOSe6pA-ct>

Restant à votre disposition et vous priant d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,




Alain BABAUT

Corbie, le 21 Février 2024

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de la Somme
Service Territorial du Grand Amiénois
35 rue de la Vallée
80000 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : s.tavernier@valdesomme.com

**Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles –
Notification aux Personnes Publiques Associées.**

Madame, Monsieur,

La communauté de communes du Val de Somme a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelles (80) par arrêté du 8 janvier 2024, avec pour objectif d'intégrer les évolutions réglementaires relatives aux destinations et sous-destinations ainsi que pour créer un sous-secteur Ac (agricole contrôlé).

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le lien de téléchargement du dossier qui présente les raisons de cette modification, ainsi que les corrections apportées aux pièces du PLU.

L'intégralité du dossier est téléchargeable par le biais du lien de téléchargement sécurisé ci-dessous :

<https://aুদ্ধdice.fromsmash.com/AL5sOSe6pA-ct>

Restant à votre disposition et vous priant d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président,

Alain BABAUT

Corbie, le 21 février 2024

*Commission Départementale de Consommation
des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers*
Secrétariat de la CDPENAF de la Somme
**Direction Départementale des Territoires et de
la Mer de la Somme**
35, rue La Vallée
80 000 Amiens Cedex

**Objet : saisine de la CDPENAF dans le cadre de la procédure de de droit commun n°2 du PLU
de Pont-Noyelles (80)**

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je sollicite l'avis de la Commission Départemental de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers concernant la procédure de de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelles (80).

Le projet consiste en la modification du règlement graphique du PLU de la commune afin d'intégrer un sous-secteur Ac (agricole contrôlé).

Je vous prie de trouver ci-dessous le lien de téléchargement du dossier de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelle (80) :

<https://auidice.fromsmash.com/AL5sOSe6pA-ct>

Je vous serai reconnaissant de m'adresser votre réponse par envoi postal avec accusé de réception.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Alain BABAUT



Corbie, le 21 Février 2024

Monsieur le Président du Conseil Régional des
Hauts de France
151 Avenue du Président Hoover
59555 LILLE

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : s.tavernier@valdesomme.com

**Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles –
Notification aux Personnes Publiques Associées.**

Monsieur,

La communauté de communes du Val de Somme a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelles (80) par arrêté du 8 janvier 2024, avec pour objectif d'intégrer les évolutions réglementaires relatives aux destinations et sous-destinations ainsi que pour créer un sous-secteur Ac (agricole contrôlé).

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le lien de téléchargement du dossier qui présente les raisons de cette modification, ainsi que les corrections apportées aux pièces du PLU.

L'intégralité du dossier est téléchargeable par le biais du lien de téléchargement sécurisé ci-dessous :

<https://aুদ্ধdice.fromsmash.com/AL5sOSe6pA-ct>

Restant à votre disposition et vous priant d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président,



Alain BABAUT

Corbie, le 21 Février 2024

Monsieur le Président du Conseil Départemental
de la Somme
43 rue de la République
80026 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER
☎ : 03.22.96.35.94
@ : s.tavernier@valdesomme.com

**Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles –
Notification aux Personnes Publiques Associées.**

Monsieur,

La communauté de communes du Val de Somme a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelles (80) par arrêté du 8 janvier 2024, avec pour objectif d'intégrer les évolutions réglementaires relatives aux destinations et sous-destinations ainsi que pour créer un sous-secteur Ac (agricole contrôlé).

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le lien de téléchargement du dossier qui présente les raisons de cette modification, ainsi que les corrections apportées aux pièces du PLU.

L'intégralité du dossier est téléchargeable par le biais du lien de téléchargement sécurisé ci-dessous :

<https://aুদ্ধdice.fromsmash.com/AL5sOSe6pA-ct>

Restant à votre disposition et vous priant d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président,


Alain BABAUT

Corbie, le 21 Février 2024

Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
de la Somme
Cité des Métiers
80440 BOVES

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : s.tavernier@valdesomme.com

**Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles –
Notification aux Personnes Publiques Associées.**

Monsieur,

La communauté de communes du Val de Somme a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelles (80) par arrêté du 8 janvier 2024, avec pour objectif d'intégrer les évolutions réglementaires relatives aux destinations et sous-destinations ainsi que pour créer un sous-secteur Ac (agricole contrôlé).

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le lien de téléchargement du dossier qui présente les raisons de cette modification, ainsi que les corrections apportées aux pièces du PLU.

L'intégralité du dossier est téléchargeable par le biais du lien de téléchargement sécurisé ci-dessous :

<https://aুদ্ধice.fromsmash.com/AL5sOSe6pA-ct>

Restant à votre disposition et vous priant d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président,


Alain BABAUT

Corbie, le 21 Février 2024

Madame la Présidente de la Chambre de
Commerce et d'Industrie d'Amiens
6 bd de Belfort
80039 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER
☎ : 03.22.96.35.94
@ : s.tavernier@valdesomme.com

**Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles –
Notification aux Personnes Publiques Associées.**

Madame,

La communauté de communes du Val de Somme a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelles (80) par arrêté du 8 janvier 2024, avec pour objectif d'intégrer les évolutions réglementaires relatives aux destinations et sous-destinations ainsi que pour créer un sous-secteur Ac (agricole contrôlé).

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le lien de téléchargement du dossier qui présente les raisons de cette modification, ainsi que les corrections apportées aux pièces du PLU.

L'intégralité du dossier est téléchargeable par le biais du lien de téléchargement sécurisé ci-dessous :

<https://auddice.fromsmash.com/AL5sOSe6pA-ct>

Restant à votre disposition et vous priant d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,


Alain BABAUT

Corbie, le 21 Février 2024

Monsieur le Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture
19 bis rue Alexandre Dumas
80096 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER
☎ : 03.22.96.35.94
@ : s.tavernier@valdesomme.com

**Objet : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles –
Notification aux Personnes Publiques Associées.**

Monsieur,

La communauté de communes du Val de Somme a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de Pont-Noyelles (80) par arrêté du 8 janvier 2024, avec pour objectif d'intégrer les évolutions réglementaires relatives aux destinations et sous-destinations ainsi que pour créer un sous-secteur Ac (agricole contrôlé).

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le lien de téléchargement du dossier qui présente les raisons de cette modification, ainsi que les corrections apportées aux pièces du PLU.

L'intégralité du dossier est téléchargeable par le biais du lien de téléchargement sécurisé ci-dessous :

<https://auidice.fromsmash.com/AL5sOSe6pA-ct>

Restant à votre disposition et vous priant d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,



Alain BABAUT